



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 16 février 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Gaël André.

Absents excusés : Benoît Martinaud, Mickaël Fortunato, Alain Marcq, Raphaël Moll.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 et U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U12/U13 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U15 : Mickaël Fortunato – 06.72.89.92.67

U17 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

U10/U11

Plateaux 4^{ème} phase

Les 5 plateaux de la 4^{ème} phase viennent d'être publiés sur le site du District.

Rappel des dates : 5 mars, 12 mars, 26 mars, 2 avril et 9 avril.

Challenge départemental U11 et challenge Ransinan

La Commission lance un appel à candidatures pour l'organisation des ½ finales du challenge départemental U11 ainsi que celles du challenge Ransinan. Ces 2 challenges se dérouleront le samedi 19 mars.

Merci aux clubs intéressés de se manifester auprès du District par mail avant le mercredi 24 février au plus tard.

U12/U13

Information importante concernant les matchs en retard :

En raison du grand nombre de matchs en retard en PH et District, la Commission autorise les clubs à jouer des matchs en retard durant la 1^{ère} semaine de vacances scolaires (du 14 au 20 février) à condition que les clubs soient d'accord entre eux. Il est possible de jouer plusieurs matchs dans la semaine si un délai de 48h entre chaque match est respecté. Il est impératif de prévenir par mail le District pour chaque rencontre qui sera fixée. La Commission n'imposera aucun match aux clubs sur cette semaine-là. Les classements seront arrêtés au dimanche 20 février minuit, les matchs non joués à cette date seront annulés. Les poules de la 2^{nde} phase, qui débutera le samedi 5/03 pour toutes les équipes, seront communiquées dès la semaine suivante.

U13 District poule B :

Match n° 23902608 du 05/02 Saint-Sernin / Caumont-Fourques 1 : forfait de Saint-Sernin (3^{ème} forfait)

Le Club de Saint-Sernin devient donc forfait général, les matchs précédemment joués sont annulés.

Le classement est modifié en conséquence.

Le club de Saint-Sernin pourra tout de même participer à la 2^{ème} phase de championnat.

Festival départemental U13 et challenge Varao

La Commission lance un appel à candidatures pour l'organisation de la finale départementale du festival U13 du 02/04 ainsi que pour le 1^{er} tour du Challenge Varao du 02/04 également.

Merci aux clubs intéressés de se manifester auprès du District par mail avant le mercredi 9 mars au plus tard.

U15

Information Interdistricts :

La compétition U15 Interdistricts est gérée par le District de Dordogne.

Toute information, demande ou réserve concernant ce championnat doit être envoyée au District de Dordogne à l'adresse mail secretariat@dordogne-perigord.fff.fr avec copie au District du Lot-et-Garonne pour information.

Reprogrammation matchs en retard

U15 Honneur District :

Le match n° 24369583 Confluent-Albret / FCPA non joué le 05/02 se jouera le samedi 26 février à 15h après accord entre les 2 clubs.

U17

Information Interdistricts :

La compétition U17 Interdistricts est gérée par le District de Lot-et-Garonne.

Toute information, demande ou réserve concernant ce championnat doit donc être envoyée au District du Lot-et-Garonne avec copie au District de Dordogne pour information (secretariat@dordogne-perigord.fff.fr).

Reprogrammation matchs en retard

U17 Interdistricts :

Le match n° 24326513 Le Mas / GJ Ribérac-Aulaye-Tocane non joué le 05/02 est reporté au samedi 16 avril.

U17 Honneur District :

Le match n° 24346053 Marcellus-Bazeille / Tonneins-Castelmoron non joué le 05/02 est reporté au samedi 16 avril.

Le Président
A. MARCQ